



Appel à candidatures d'animateurs formateurs EAP 3 Formation de conseiller des activités physiques des sapeurs-pompiers

Le CNFPT met en place une session de formation des conseillers des activités physiques EAP3 à Lyon et recherche pour animer cette formation :

- 1 EAP3 confirmé qui sera fil rouge de la formation (10 jours)
- 1 EAP3 confirmé en co animation sur les 2 premières journées.

1. Le contexte de la formation

a. Le conseiller des activités physiques (EAP3)

Le conseiller des activités physiques (EAP3) a pour mission l'encadrement et la coordination de la filière d'encadrement des activités physiques au sein d'un service départemental d'incendie et de secours et participe à l'élaboration de la politique départementale des activités physiques.

b. Cadre réglementaire de la formation

- Référentiel national d'activité et de compétences de formation de certification du conseiller des activités physiques sapeurs-pompiers (EAP) édités par la DGSCGC le du 6/12/2013.
- Arrêté formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du 22 août 2019.
- Référentiel interne d'organisation de la formation et de l'évaluation de conseiller des activités physiques des sapeurs-pompiers DGA-cDF DFSP 16 avril 2020 version 1.

2. La formation

a. Le déroulé pédagogique

Au cours de cette formation, les stagiaires seront mis en situation afin de développer les compétences du référentiel qui s'articulent autour de 2 activités majeures (blocs de compétences):

- encadrer et coordonner la filière d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers
- participer à l'élaboration de la politique départementale de l'activité physique.

Ces mises en situation permettront de déterminer la capacité à occuper l'activité de conseiller technique.

Le séquençage s'articule en 3 temps :

- Partie 1 : 4 jours ayant 2 objectifs distincts :
 - o Appréhender, comprendre la réglementation, le rôle de l'EAP3, sa place dans le dispositif départemental de la prévention de la santé des sapeurs-pompiers ;
 - o Construire et préparer le dossier environnemental (méthodologie et réponse à la question de départ).
- Partie 2 : 3 journées destinées à élaborer, finaliser le dossier et préparer la soutenance.
- Partie 3 : 2 journées dont une destinée à finaliser le dossier et la présentation et une journée pour réaliser la soutenance.

Partie n°1 : UV3.1 ; UV3.2			
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4
<p>Accueil/ouverture (Fiche séquence 1)</p> <p>Aspect réglementaire des AP des sapeurs-pompiers (Fiche séquence 2) (Fiche ressources 1)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 EAP 3</p>	<p>Rôle et responsabilités du Conseiller des AP (suite)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 EAP 3</p>	<p>Méthodologie de collecte et de traitement des informations liées aux activités physiques des SP (Fiche séquence 5) (Fiche ressources 3)</p> <p>Préparer un entretien professionnel avec un directeur de SIS et un médecin-chef (Fiche séquence 6)</p> <p>Fil rouge EAP 3</p>	<p>Concevoir un dossier d'étude environnemental intégrant un plan de santé sécurité par l'activité physique (Fiche séquence 7) (Fiche ressources 4)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 méthodologie techniques de rédaction d'un rapport</p>
<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>	<i>Pause méridienne</i>
<p>Rôle et responsabilités du Conseiller des AP (Fiche séquence 3) (Fiche ressources 2)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 EAP 3</p>	<p>Incident, accident, des sapeurs-pompiers au sein des SIS (Fiche séquence 4) (Fiche ressources 3)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 EAP 3</p>	<p>Table ronde avec un directeur et un médecin-chef de SIS (Fiche séquence 6)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 directeur départemental et/ou 1 chef de pôle RH/santé/qualité de vie au travail</p>	<p>Concevoir un dossier d'étude environnemental intégrant un plan de santé sécurité par l'activité physique (suite)</p> <p>Fil rouge EAP 3 + 1 méthodologie techniques de rédaction d'un rapport</p>

Intersession : Rencontres du directeur et du médecin-chef de son SIS / recueil des attentes et orientations

Partie n°2 : UV3.1 ; UV3.2
JOUR 5 - JOUR 6 - JOUR 7
<p>Concevoir un dossier d'étude environnemental intégrant un plan de santé sécurité par l'activité physique (suite) (Fiche séquence 7) (Fiche ressources 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie du dossier d'étude environnemental et d'une présentation argumentée - Accompagnements individuels et collectifs - Echanges de pratiques et retour d'expériences <p>Fil rouge EAP 3 + 1 méthodologie rédaction d'un rapport et présentation de dossier à l'oral</p>

Intersession : Construction du dossier d'étude environnemental et de sa présentation

Partie n°3 : UV3.1 ; UV3.2	
JOUR 8 – JOUR 9	JOUR 10
<p>Concevoir un dossier d'étude environnemental intégrant un plan de santé sécurité par l'activité physique (Fiche séquence 7) (suite)</p>	<p>Soutenance (Fiche séquence 8)</p>



<ul style="list-style-type: none">- Finalisation du dossier et d'un support de présentation- Préparation et entraînement à la préparation <p>+ 1 méthodologie rédaction d'un rapport et présentation de dossier à l'oral.</p>	
---	--

L'équipe pédagogique sous le couvert du responsable pédagogique du CNFPT est à même de pouvoir faire varier à la marge les séquences envisagées et ce dans le cadre global prévu par le RIOFE.

b. Durée de la formation

80 heures pour les stagiaires réparties en 70 heures de face à face pédagogiques et 10 heures de travaux en inter modules.

c. Dates et lieu de la formation

8-11 septembre + 6-8 octobre + 1-3 décembre 2020

La formation se déroulera en salle de co conception, dans les locaux de la délégation de Rhône-Alpes Lyon – Lyon 5^{eme}.

d. Public à former

L'inscription des candidats est assurée par l'autorité d'emploi ou de gestion. La formation est accessible à des SPV. Cependant, le rôle de conseiller technique auprès du directeur du SIS rend cet emploi au sein du SIS plutôt accessible à des SPP.

Conformément à l'arrêté du 22 août 2020, les stagiaires peuvent solliciter une dispense de formation. Celle-ci sera étudiée par la commission en charge des dispenses sur la base des blocs de compétences spécifiée dans le RIOFE.

Prérequis : Pour suivre la formation, le stagiaire doit être titulaire de l'EAP2.

Effectif d'apprenants : Le nombre d'apprenants prévu est de 10 à 12 stagiaires

3. Le profil attendu des intervenants et leur recrutement

a. EAP 3 confirmé - fil rouge de la formation

La formation dispose d'un « fil rouge », EAP3 confirmé ayant l'expérience de la fonction de conseiller technique placé auprès du directeur du SIS. Ce « fil rouge » doit a minima être qualifié accompagnateur de proximité.

L'EAP3 fil rouge est recruté sur une durée de 70 heures (correspondant aux heures en présentiel des stagiaires).

A ce fil rouge est associé lors de chaque séquence un ou des intervenants soit relevant d'expertise en lien avec le thème de la séquence, soit d'un autre EAP3 pour participer à l'animation des séquences.

b. EAP 3 confirmé en co-animation pour les 2 premières journées

Un deuxième EAP3 est recruté pour les J1 et J2 sur une base de 7 heures par jour. Il doit-être a minima « accompagnateur de proximité ».

Pour les séances de co-construction, de méthodologie d'élaboration de dossier, des personnes compétentes recrutées par ailleurs viennent renforcer l'équipe pédagogique.

Les moyens mis à disposition des intervenants :

- Mise à disposition des fiches séquences, des fiches ressources.
- Réunions de cadrage en amont de la formation.



Les fiches séquences 1 à 8 détaillent l'organisation du développement des compétences.

Certaines séquences disposent de fiches ressources. Ces fiches ressources sont des éléments validés et officiels à disposition des stagiaires et de l'équipe pédagogique. Dans le cadre des mises en situation professionnelles (MSP) et des ateliers pédagogiques personnalisés (APP), ces fiches ressources sont destinées à consolider et formaliser les apprentissages.

Les séquences 6 et 8 sont des mises en situation.

Les séquences 2, 4, 5, 7 sont des ateliers de groupe avec possibilité de personnaliser en fonction de la mesure de la compréhension du stagiaire.

Les EAP3 intéressés par l'animation de cette formation devront transmettre leur candidature via l'espace intervenants à la délégation Rhône-Alpes Lyon du CNFPT en faisant valoir :

- leur expertise en encadrement des activités sportives (formation initiale, expérience professionnelle, réseaux professionnels),
- leur capacité en ingénierie de formation (expérience en qualité de formateur, méthodes pédagogiques utilisées, formation de formateur)
- leur rôle auprès du directeur du SIS en tant que conseiller départemental.

Les candidats préciseront s'ils se positionnent pour être fil rouge sur la totalité de la formation ou intervenant en co animation durant les 2 premiers jours.

Les candidatures sont attendues pour le 9 juillet au plus tard. L'équipe pédagogique sera constituée le 10 juillet.

Deux réunions de cadrage de l'équipe pédagogique sont programmées :

- 21 juillet à 10h00 – 12h00 (en visio conférence).
- 1^{er} septembre à 10h00 – 12h00 (en visio conférence).